



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 64386

Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations des infirmières et infirmiers qui ont effectué des études à leur charge dans le secteur privé et ont obtenu ainsi leur diplôme d'Etat. En effet, ces professionnels de santé souhaiteraient pouvoir bénéficier des mêmes droits à la retraite que leurs collègues, issus du secteur public. Ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque ces derniers peuvent racheter leurs années d'études à la CNRACL. Le même diplôme ne devrait-il pas permettre l'accès aux mêmes droits à la retraite ? Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour répondre à cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64386

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4196